

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



# Activité des Permanences d'accès aux soins de santé

## (PASS) d'Occitanie

Bilan d'activité 2023

Mars 2025



# Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) d'Occitanie

Bilan d'activité 2023

Mars 2025

Myriam Astorg (CREAI-ORS Occitanie)

**Citation suggérée :** Astorg M., Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS). Activité 2023. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, mars 2025, 23 p. Disponible à partir de l'URL :  
<http://www.creaiors-occitanie.fr>



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1 – INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2 – IDENTIFICATION DES 43 PASS D'OCCITANIE .....</b>	<b>2</b>
<b>3 – ORGANISATION DES PASS .....</b>	<b>4</b>
<b>4 – RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>5</b>
<b>5 – LES PERSONNES ACCUEILLIES .....</b>	<b>7</b>
Répartition selon le genre en 2023 .....	7
Répartition selon l'âge .....	7
Répartition selon la nationalité.....	8
Répartition selon les ressources de la personne .....	8
Répartition selon le logement.....	9
Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée .....	10
Répartition selon le mode d'adressage des patients.....	11
<b>6 - ACTIVITÉ DES PASS EN 2023 .....</b>	<b>12</b>
Activité médicale.....	14
Activité sociale .....	14
Activité infirmière .....	15
<b>7 – AUTRES ACTIONS DES PASS.....</b>	<b>16</b>
Visibilité de la PASS .....	16
Comité de pilotage.....	16
Conventions partenariales .....	16
Sensibilisation/Formations .....	16
<b>8 – SYNTHÈSE .....</b>	<b>17</b>



# 1 – INTRODUCTION

Les **permanences d'accès aux soins de santé (PASS)** sont des unités hospitalières médico-sociales issues de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions introduite dans le Code de Santé Publique (CSP). La circulaire n° DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS précisait et redéfinissait les objectifs d'une PASS :

- Offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. Ces soins peuvent ne pas être soumis à facturation pour les patients pour lesquels il apparaît, au moment de la réalisation des actes, qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une couverture sociale.
- Agir à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et construire un partenariat institutionnel élargi.

À l'interface de l'hôpital, de la médecine de ville, et des dispositifs sociaux et médico-sociaux, les PASS sont aujourd'hui confrontées à de nouveaux défis comme le développement de nouvelles formes de précarité, la prise en charge de personnes migrantes nécessitant un accompagnement spécifique en fonction des évolutions réglementaires ou la mise en œuvre de l'activité mobile de certaines PASS dans l'objectif « d'aller vers » les publics les plus éloignés du système de santé.

Pour y répondre, un travail a été réalisé au niveau national avec les acteurs, les coordonnateurs régionaux des PASS et les agences régionales de santé (ARS) et s'est concrétisé par la publication de l'instruction N°DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022, relative au cahier des charges des PASS.

Les PASS sont composées, a minima, d'un trinôme « médecin généraliste – assistant·e social·e – infirmier·e ». Elles peuvent s'associer à d'autres professionnels (psychologues, médiateurs en santé, pharmaciens...) permettant la coordination des parcours individuels en lien avec des partenaires intra et extrahospitaliers.

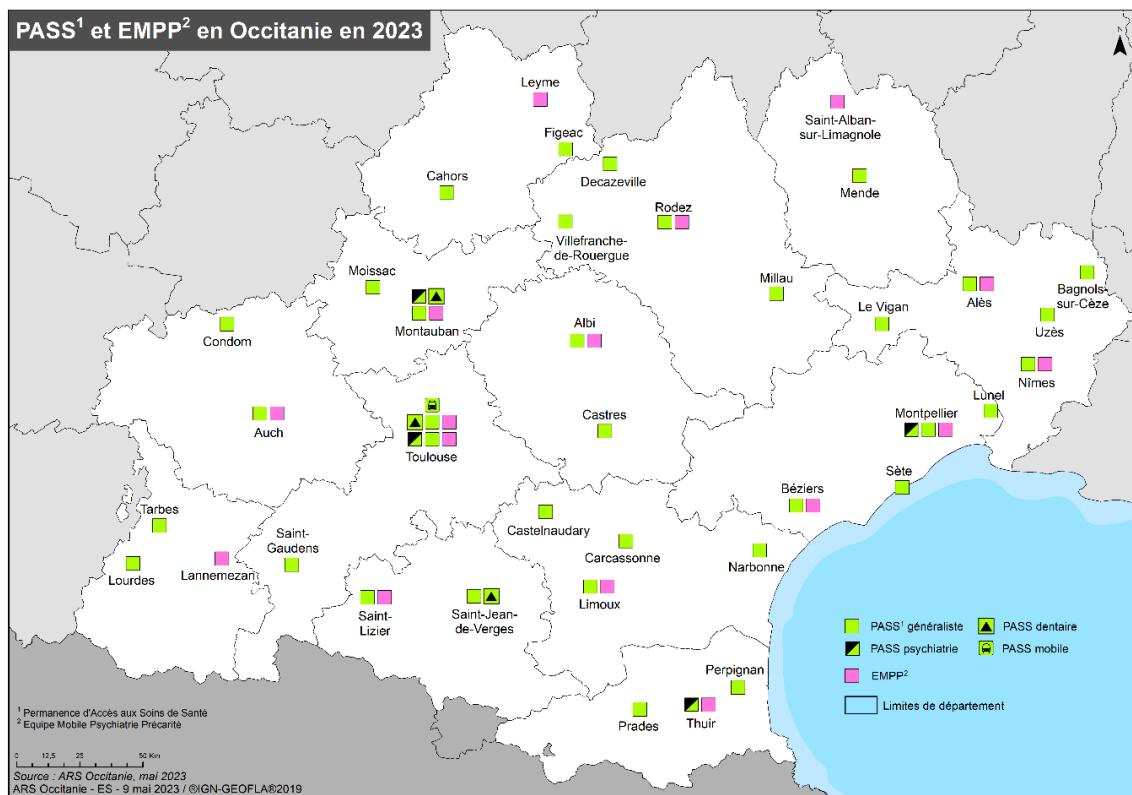
Le patient intégrant un dispositif PASS, ayant un besoin de soins et d'un accompagnement pour l'ouverture de ses droits, peut bénéficier :

- d'un accueil, d'une information, d'une orientation et de soins ;
- d'une consultation médicale généraliste ou spécialisée, à une prise en charge en soins infirmiers, au plateau technique, à la délivrance de médicaments ;
- d'un accompagnement social concernant l'ouverture de ses droits ;
- d'un accompagnement dans son parcours de soins (pour réaliser des démarches, entrer en contact avec des professionnels soignants, aider pour l'observance ou la compliance aux prescriptions du médecin...) afin d'accéder à l'offre de soins de droit commun et de bénéficier d'une continuité des soins conformément à ses besoins.

En 2019, un rapport d'activité national standardisé (PIRAMIG) a été mis en place par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et les Agences régionales de santé (ARS).

Le CREAI-ORS Occitanie est missionné depuis 2017 par l'ARS pour réaliser une synthèse des données issues des rapports annuels d'activité des PASS de la région.

## 2 – IDENTIFICATION DES 43 PASS D'OCCITANIE



2

En 2023, la région compte 43 PASS : 35 PASS généralistes, 4 PASS psychiatriques, 3 PASS dentaires et 1 PASS mobile. La région ne compte aucune PASS ophtalmologique ni dermatologique, ce qui est le cas dans certaines régions.

À l'exception du département de la Lozère où il n'y a qu'une seule PASS, on compte au moins 2 PASS par département.

Trois centres hospitaliers de la région disposent de différents types de PASS :

- CHR de Toulouse : 4 PASS (1 généralistes, 1 psychiatrique, 1 dentaire et 1 mobile)
- CH de Montauban : 3 PASS (généraliste, psychiatrique, dentaire)
- CHU de Montpellier : 2 PASS (généraliste, psychiatrique)

### Remarque :

Deux PASS généralistes présentes sur la carte ci-dessus n'ont pas rempli le rapport d'activité de 2023 : la PASS de Lourdes et la PASS de Limoux.

Le nombre de PASS prises en compte dans ce bilan est donc de 41 PASS, dont 33 PASS généralistes (au lieu de 35).

## Les types de services auxquels les PASS sont adossées en 2023

Type de service	Effectif	%
Pôle des urgences	13	31,7
Pôle santé publique	9	22,0
Pôle de médecine interne ou autre	7	17,1
Pôle social	5	12,2
Psychiatrie	3	7,3
Direction générale	2	4,9
Direction des soins	0	0,0
Autres	2	4,9
<b>PASS</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2023 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

En Occitanie, les PASS sont adossées à divers services, les plus fréquents étant les pôles des urgences, pour près d'un tiers des PASS en 2023 (32 %).

Ensuite, ce sont les pôles santé publique auxquels les PASS sont le plus souvent adossées (22 % des PASS) et les pôles de médecine (17 %).

On note deux principales différences avec les réponses de 2022 : la part des PASS rattachées au pôle des urgences de l'hôpital est passée de 37,5 % en 2022 à 31,7 % en 2023 et celle des PASS rattachées au pôle social est passé de 7,5 % en 2022 à 12,2 % en 2023.

3

## Le type d'activité des PASS et les PASS avec activité mobile en 2023

Type d'activité des PASS	Effectif	%
PASS généraliste (dont 1 PASS mobile)	34	82,9
PASS psychiatrique	4	9,8
PASS buccodentaire	3	7,3
<b>PASS</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>

Activité mobile	Effectif	%
PASS généraliste avec activité mobile	8	19,5
PASS psychiatrique avec activité mobile	0	0
PASS psychiatrique mutualisée ou partagée avec une EMPP	2	4,9
<b>PASS</b>	<b>10</b>	<b>24,4</b>

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2023 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

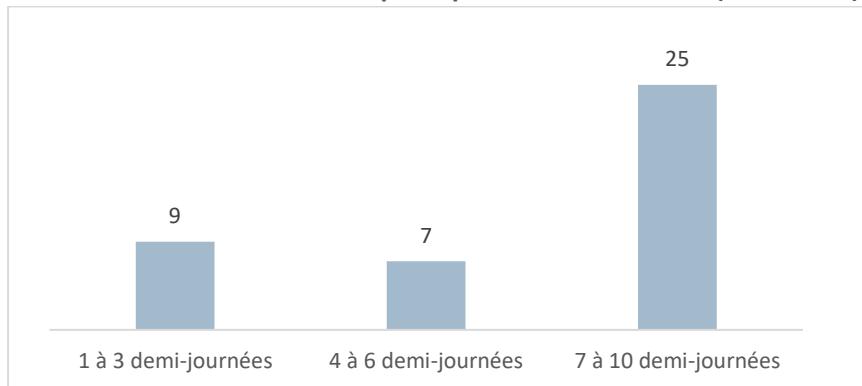
Parmi les 41 PASS qui ont rempli le rapport d'activité de 2023, 10 ont déclaré avoir une activité mobile : deux PASS psychiatriques qui sont mutualisées ou partagées avec une Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) et 8 PASS généralistes qui disposent d'équipes mobiles ou de maraudes plus la PASS mobile de Toulouse.

Ces PASS avec une activité mobile représentent un peu moins d'un quart des 41 PASS (24 %) qui ont rempli le rapport d'activité de 2023.

### 3 – ORGANISATION DES PASS

L'ensemble des PASS de la région qui ont rempli le rapport d'activité de 2023 propose des demi-journées de permanence dont le nombre varie de 1 à 10 selon les PASS.

Nombre de PASS selon les temps de permanence en 2023 (n=41 PASS)



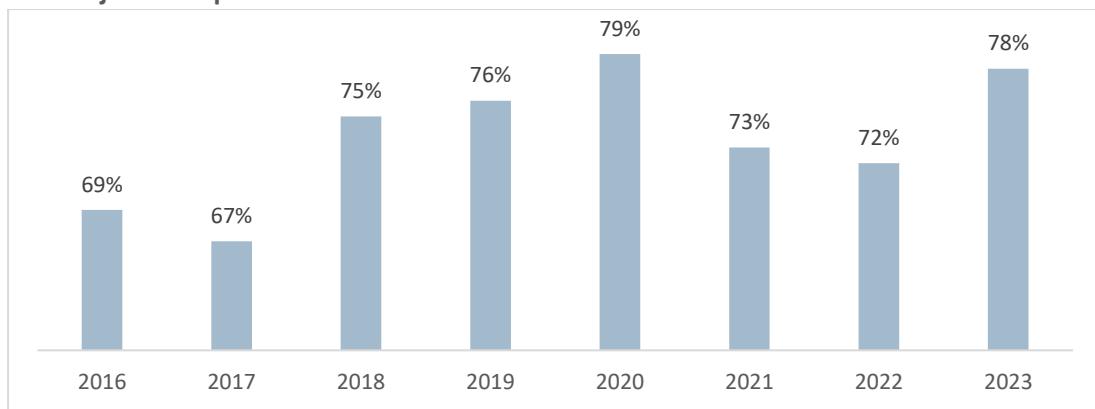
Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les PASS qui ont répondu à la question relative au temps de permanence en 2023 proposent, en moyenne, 7,1 demi-journées de permanence par semaine, comme les années précédentes.

4

En 2023, 32 PASS proposent au moins 4 demi-journées par semaine, soit une ouverture au moins pendant deux jours de la semaine, soit 4 PASS de plus qu'en 2022 et 2021 (28 PASS). Plus de la moitié des PASS proposent entre 7 et 10 demi-journées de permanence par semaine (25 PASS).

Évolution de la part des PASS d'Occitanie dont les temps de permanence dépassent 3 demi-journées par semaine de 2016 à 2023



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie de 2016 à 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

➔ En 2023, la fréquence des permanences est en augmentation en 2023, comparée à celle de 2021 et 2020. Toutefois, plus de sept PASS sur dix effectuent plus de trois demi-journées de permanence par semaine depuis 2018.

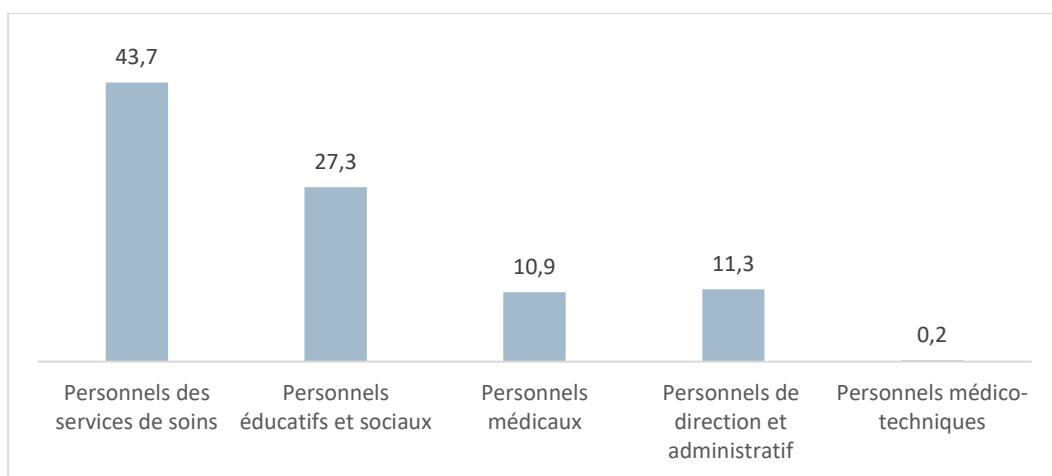
## 4 – RESSOURCES HUMAINES

En 2023, 41 PASS d'Occitanie ont renseigné le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) qu'elles emploient, soit un total de **93,5 ETP**.

Ainsi, on compte une moyenne de 2,3 ETP par PASS : 2,2 ETP en moyenne pour les PASS généralistes (hors PASS mobile) ; 2,2 ETP en moyenne pour les PASS psychiatriques et 1,4 ETP pour les PASS dentaires.

La PASS mobile quant à elle, emploie 9,0 ETP en 2023.

Les 93,5 ETP selon les personnels des PASS d'Occitanie en 2023 (n=41)



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

5

Les deux groupes de professionnels les plus présents dans les 41 PASS qui ont renseigné la question en 2023, sont les personnels des services de soins (43,7 ETP) et les personnels éducatifs et sociaux (27,3 ETP) ; ces professionnels représentent 76 % des ETP employés dans les PASS (respectivement, 47 % et 29 %).

Les personnels de direction et administratifs comptent plus de 11 ETP (11,3) et représentent 12 % de l'ensemble des ETP.

Enfin, le personnel médical (hors internes et étudiants) représente également près de 11 ETP (10,9 ETP), soit 12 % de l'ensemble des ETP des PASS.

Les 33 PASS généralistes représentent 80 % des 41 PASS et emploient plus de 71 ETP, soit près de 77 % de l'ensemble des ETP des 41 PASS qui ont rempli le rapport d'activité de 2023.

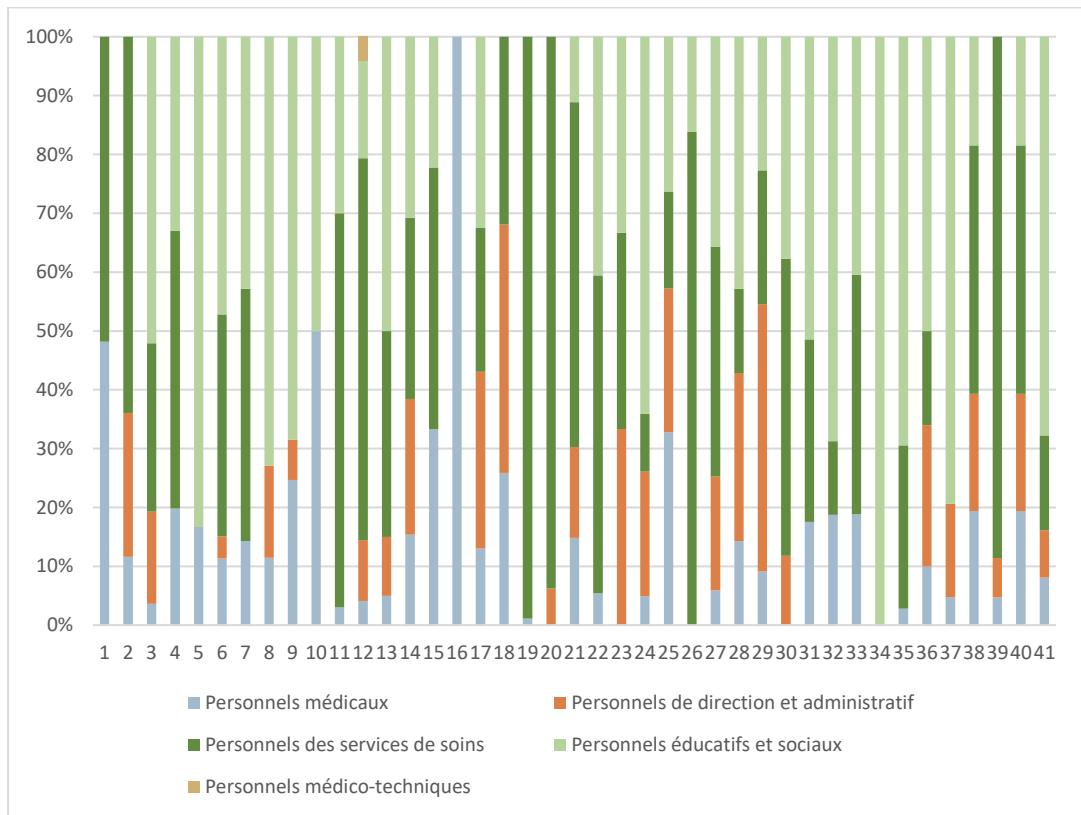
Les PASS psychiatriques emploient 8,9 ETP, soit près de 10 % des ETP des PASS de la région, comme la PASS mobile avec ses 9 ETP.

Les deux catégories professionnelles les plus présentes dans les PASS sont les mêmes en 2023 qu'en 2022. Si le nombre d'ETP est plus important en 2023 que les années précédentes, cela est simplement dû au fait que les données ont été renseignées par 41 PASS en 2023 contre 36 en 2022 et 2021. Comme les années précédentes, les données des professionnels n'étant pas connues pour l'ensemble des 43 PASS de la région, le nombre d'ETP employés dans les PASS est donc encore légèrement sous-évalué en 2023.

Globalement sur l'ensemble de ces 41 PASS, le personnel des services de soins représente 44 % des ETP, le personnel éducatif et social 27 %, le personnel médical 11 %, le personnel de direction et administratif près de 11 % et enfin le personnel médico technique qui représente moins de 1 % des ETP en 2023.

Le graphique suivant montre une grande hétérogénéité de la répartition des ETP au sein des PASS malgré le poids important des personnels éducatifs et sociaux.

**Répartition (en %) des ETP par professionnel dans les PASS d'Occitanie en 2022 (n=41)**



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2023 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

La répartition des ETP par type de personnel varie très fortement selon les PASS :

- la part du personnel éducatif et social (présent dans 34 des 41 PASS) varie de 11 % à 100 % des ETP ; elle dépasse 44 % des ETP près de la moitié de ces PASS (15 sur 34) ;
- la part des personnels médicaux (présents dans 36 PASS) varie très fortement : de 1 % à 100 % des ETP ; elle dépasse la part moyenne de 11 % dans 20 de ces 36 PASS ;
- la part des personnels des services de soins (présents dans 34 PASS) varie de 10 % à 99 % ; elle dépasse 47 % dans seulement 12 de ces 34 PASS. C'est dans la PASS mobile (99 %), dans les PASS psychiatriques de Toulouse (94 %) et de Montauban (89 %) que les parts de personnels des services de soins sont les plus importantes.
- enfin, le personnel de direction et administratif est présent dans 25 PASS avec des proportions qui varient de 4 % à 45 % et dépasse la valeur moyenne de 12 % dans près de la moitié de ces PASS.

Ces variations sont globalement les mêmes d'une année à l'autre.

## 5 – LES PERSONNES ACCUEILLIES

En 2023, un minimum de 23 226 personnes a été accueilli dans les PASS d'Occitanie

### Répartition selon le genre en 2023

Genre en 2022	Effectif	%	2022 (%)	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Hommes	13 963	60,4	59	54	62	59	59
Femmes	9 137	39,6	41	46	38	41	41
<b>40 PASS</b>	<b>23 100</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>Non réponse</i>	126	0,5%					
<b>40 PASS*</b>	<b>23 226</b>	<b>100,0</b>					

\*Une PASS généraliste n'a renseigné aucune des informations concernant sa file active

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2023 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Le public accueilli est majoritairement masculin avec une part de 60 % d'hommes, comme les années précédentes, à l'exception de l'année 2021 pour laquelle on note une plus faible majorité d'hommes.

En 2023, les PASS gardent leur particularité qui est d'avoir une proportion de femmes plus importante que dans les autres dispositifs accueillant des publics en situation de précarité, où la part des hommes est nettement plus importante que celle des femmes (de l'ordre de 80 % dans les LHSS ou de 70 % dans les ACT, par exemple).

7

### Répartition selon l'âge

Age en 2023	Effectif	%	2022 (%)	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
< 18 ans	2 707	11,8	12	13	11	14	19
<i>dont mineurs non accompagnés</i>	843	31,1	28	37	26	44	39
18-25 ans	4 246	18,5	16	19	15	15	17
26-45 ans	10 035	43,6	40	42	39	39	57
46-65 ans	4 810	20,9	26	22	28	26	
> 66 ans	1 214	5,3	7	4	8	6	6
<b>38 PASS</b>	<b>23 012</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>Non réponse (2 PASS)</i>	214	0,9					
<b>40 PASS*</b>	<b>23 226</b>	<b>100,0</b>					

\*Une PASS généraliste n'a pas renseigné les données concernant sa file active

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2023 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023 et comme les années précédentes, la majorité des personnes accueillies sont âgées de 26 à 45 ans (43 %) ; ensuite 30 % des personnes accueillies sont des jeunes de moins de 26 ans et enfin, 21 % sont âgées de 46 à 65 ans.

Parmi les moins de 18 ans, 843 sont des mineurs non accompagnés, soit 31 % des moins de 18 ans accueillis (contre 28 % en 2022).

En 2023, on ne connaît pas l'âge de 214 patients, soit moins de 1 % des personnes accueillies.

En 2023, la part des mineurs dans la file active semble se stabiliser autour de 12 % depuis les dernières années. Pour les **mineurs non accompagnés**, ils sont proportionnellement plus nombreux en 2023 qu'en 2022 et qu'en 2020, mais moins qu'en 2021, 2019 et 2018.

## Répartition selon la nationalité

Nationalité en 2023	Effectif	%
Française	2 623	14,2
Ressortissants UE	1 439	7,8
Ressortissants hors UE	12 900	69,8
Nationalité inconnue	1 512	8,2
<b>36 PASS</b>	<b>18 474</b>	<b>100,0</b>
<i>Non réponse (4 PASS)</i>	4 752	20,5
<b>40 PASS*</b>	<b>23 226</b>	<b>100,0</b>

2022 (%)	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
11	19	19	19	29
8	11	13	11	10
78	63	57	63	49
3	8	11	7	11
<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*Une PASS généraliste n'a pas renseigné les données concernant sa file active

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2023 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

En 2023, dans les 36 PASS qui ont renseigné la question de la nationalité des personnes accueillies, on note une majorité de ressortissants d'un pays hors de l'UE (70 %). Les patients de nationalité française représentent un peu plus de 14 % des personnes accueillies et les ressortissants de l'UE, environ 8 %.

Pour près de 6 300 personnes (1 512 de « nationalité inconnue » et 4 752 non-réponses), la nationalité est inconnue, soit environ 27 % des personnes accueillies dans les 40 PASS de la région en 2023.

8

Ainsi, en 2023 comme les années précédentes, la part des patients dont on ne connaît pas la nationalité est trop importante pour analyser correctement ces données.

## Répartition selon les ressources de la personne

Ressources de la personne en 2023	Effectif	%
Sans ressource	8 148	59,6
Minima sociaux <sup>(1)</sup>	1 932	14,1
Salaire	600	4,4
Retraite	259	1,9
Autre / ne sait pas	2 733	20,0
<b>34 PASS</b>	<b>13 672</b>	<b>100,0</b>
<i>Non réponse (6 PASS)</i>	9 554	41,1
<b>40 PASS*</b>	<b>23 226</b>	<b>100,0</b>

2022 (%)	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
66	61	57	67	60
12	14	13	13	15
5	5	5	5	5
2	2	3	2	5
15	18	18	13	15
<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) y compris les indemnités chômage et les rémunérations de stage

\*Une PASS généraliste n'a pas renseigné les données concernant sa file active

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2023 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Parmi les patients des PASS qui ont renseigné la question concernant le type de ressources, une forte majorité est sans aucune ressource (60 %), part qui varie selon les années (de 57 % à 67%) mais qui reste toutefois largement majoritaire.

Notons que parmi les 1 932 personnes bénéficiaires des minima sociaux sont également comptabilisées les personnes percevant une indemnité chômage ou avec une rémunération de stage. Le haut niveau de vulnérabilité sociale et économique des publics reçus semble évident.

En 2023, la situation concernant les ressources est inconnue pour plus de 2 700 personnes, auxquelles on ajoute les 9 554 personnes accueillies dans les huit PASS qui n'ont pas renseigné la question, soit plus de la moitié des personnes accueillies dans des PASS de la région (53 %).

Si les personnes en grande fragilité financière restent le principal public accueilli dans les PASS, il est important de noter que ces données concernent 34 des 40 PASS, **soit 6 personnes sur dix du public accueilli** en 2023 et que, pour le public accueilli dans les 34 PASS qui ont renseigné la question, la réponse « Autre / ne sait pas » a été cochée pour 20 % des patients accueillis ; les évolutions observées sont donc à prendre avec précautions : les ressources financières sont renseignées pour 10 939 personnes parmi les 23 226 personnes accueillies, soit moins de la moitié d'entre elles (47 %).

## Répartition selon le logement

Logement / hébergement en 2023	Effectif	%	2022 (%)	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Logement fixe	2 744	14,1	15	21	17	19	21
Famille ou par des proches	6 340	32,5	24	25	18	29	23
Héberg. d'urgence, 115, assoc. <sup>(1)</sup>	6 396	32,8	33	28	27	26	29
Bidonville, squat, caravane	544	2,8	3	6	10	5	4
Dans la rue (dont voiture)	2 401	12,3	19	9	20	5	12
Autre / Ne sait pas	1 083	5,6	6	12	7	16	11
<b>36 PASS</b>	<b>19 508</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>Non réponse (4 PASS)</i>	<i>3 718</i>	<i>16,0</i>					
<b>40 PASS*</b>	<b>23 226</b>	<b>100,0</b>					

(1) Foyer pour femmes, Hôtel social, CADA, CHRS, institution religieuse, autre PASS...

\*Une PASS généraliste n'a pas renseigné les données concernant sa file active

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2023 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

9

Parmi les patients des PASS qui ont renseigné la question sur la situation du logement, près de 47 % ont un logement relativement pérenne (un logement fixe ou bien sont hébergés par la famille ou par des proches) ; un tiers sont en hébergement d'urgence ou hébergés par un organisme ou une association ; 3 % des personnes viennent d'un bidonville, d'un squat ou d'une caravane ; enfin, plus de 2 400 personnes, soit 12 % des patients accueillis, dorment soit à la rue, soit dans une voiture.

La situation concernant le logement est non renseignée pour 4 801 personnes (1 083 « Autre/ne sait pas » et 3 718 patients des PASS en « Non-réponse »), soit pour près de 21 % des patients des PASS, part non négligeable.

En 2023 et comparé aux années précédentes, la part des personnes accueillies par la famille ou par des proches est plus importante (32,5 % vs de 18 % à 29 %) et celle des personnes en logement fixe semblerait diminuer (14 % vs de 15 % à 21 %). Mais la réponse est globalement inconnue pour plus d'un patient sur cinq (21 %).

Par ailleurs, depuis 2020, à la réponse « dans la rue » a été ajouté « dont voiture » ; ainsi, les évolutions avec les années antérieures doivent être interprétées avec prudence, d'autant qu'en 2019, la part des « Autre / Ne sait pas » était relativement importante (16 %).

## Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée

Couverture médicale en 2023	Effectif	%	2022 (%)	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Aucune	9 654	64,8	59	55	33	55	52
PUMA avec complémentaire	1 236	8,3	11	12	16	15	14
PUMA sans complémentaire	1 485	10,0	11	14	15	15	15
Protection sociale européenne	44	0,3	1	1	1	2	1
AME	917	6,2	6	7	7	4	5
VISA	44	0,3	0	0	0	2	1
Autre/ Ne sait pas	1 521	10,2	11	12	28	8	10
<b>35 PASS</b>	<b>14 901</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>Non réponse (5 PASS)</i>	<i>8 325</i>	<i>35,8</i>					
<b>40 PASS*</b>	<b>23 226</b>	<b>100,0</b>					

\*Une PASS généraliste n'a pas renseigné les données concernant sa file active

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2023 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023, plus de 9 650 personnes accueillies dans les PASS d'Occitanie n'ont pas de couverture médicale, soit 65 % du public accueilli dans les PASS qui ont renseigné cette question.

Ensuite, plus de 2 700 personnes (soit 18 %) sont bénéficiaires de la PUMA, dont près de la moitié avec une assurance complémentaire (8 %). Puis, 7 % sont des personnes étrangères, couvertes soit par l'AME (6 %), soit par une protection sociale européenne (0,3 %), soit par leur VISA (0,3 %).

La couverture médicale est inconnue pour plus de 1 500 personnes, auxquelles il faut ajouter les 8 325 personnes accueillies dans les PASS qui n'ont pas renseigné la question ; ainsi, la couverture médicale est inconnue pour près de 9 850 personnes soit pour 42 % des personnes accueillies dans les PASS de la région en 2023.

10

Si depuis 2018 la majorité des personnes accueillies dans les PASS ne dispose pas de couverture maladie, depuis 2020 leur proportion parmi les personnes accueillies semble être en augmentation : de 33 % en 2020 elle passe à 65 % en 2023. Depuis plus de cinq ans, la majorité des personnes pour lesquelles la question est renseignée est sans couverture maladie.

Toutefois, si la part des personnes non couvertes semble montrer une augmentation au fil du temps, la part des non-réponses est encore trop importante (42 %) pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.

## Répartition selon le mode d'adressage des patients

Mode d'adressage en 2023	Effectif	%	2022 (%)	2021 (%)	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)
Initiative personnelle	4 497	25,4	31	31	29	29	18
Hôpital (de la PASS ou autre Hôpital)	3 206	18,1	17	25	13	21	35
Médecine de ville	317	1,8	3	3	8	2	2
Conseil départemental / PMI / CCAS	1 032	5,8	7	6	6	8	5
Structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants	2 937	16,6	13	14	19	19	14
Maraude, accueil de jour, structures d'hébergement, CHRS...	4 470	25,3	19	16	15	10	15
Autre /Ne sait pas	1 232	7,0	10	6	12	12	10
<b>33 PASS</b>	<b>17 691</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>Non réponse (7 PASS)</i>	<i>5 535</i>	<i>23,8</i>					
<b>40 PASS*</b>	<b>23 226</b>	<b>100,0</b>					

\*Une PASS généraliste n'a pas renseigné les données concernant sa file active

Source : Rapports d'activité de 2018 à 2023 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2023, deux modes d'adressage sont plus fréquents que les autres et concernent la moitié des personnes accueillies : plus d'une personne sur quatre est venue à la PASS de façon spontanée (25,4 %) et plus d'une sur quatre également a été adressée par les maraudes, les centres d'accueil ou autres structures d'hébergement (25,3 %).

Ensuite, 18 % des personnes ont été adressées par l'hôpital (de la PASS ou d'un autre hôpital) et près de 17 % par les structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants qui sont les plus nombreuses.

Le mode d'adressage est « autre ou indéterminé » pour 10,4 % des personnes accueillies dans une de ces 33 PASS.

Par ailleurs, le mode d'adressage est inconnu pour les 5 535 personnes accueillies dans les 8 PASS qui n'ont pas renseigné la question en 2023.

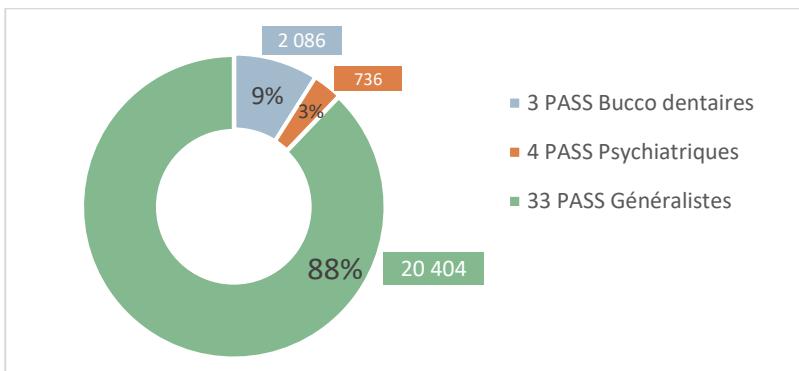
Au total, le mode d'adressage aux PASS est donc inconnu pour près de 6 800 personnes (1 232 + 5 535), soit près de trois des personnes sur dix accueillies dans les PASS en 2023 (29 %).

La part des patients dont on ne connaît pas le mode d'adressage à la PASS est plus faible que les années précédentes (variant de 56 % en 2018 à 40 % en 2022) ; elle est toutefois encore trop élevée pour considérer la répartition observée comme représentative de l'ensemble des patients accueillis dans les PASS en 2023.

## 6 – ACTIVITÉ DES PASS EN 2023

### La file active selon le type des PASS

Nombre et % des patients accueillis dans les différentes PASS



\* une PASS généraliste n'a pas informé la question

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

12

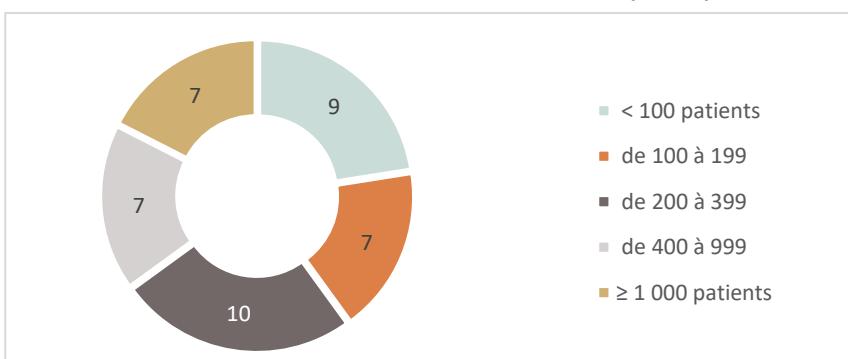
En 2023, 23 226 personnes ont été accueillies dans 40 PASS de la région (une des 41 PASS n'ayant pas renseigné les données concernant la file active).

Les 3 PASS bucco dentaires ont accueilli 2 086 personnes (soit 9 % de la file active) ; les 4 PASS psychiatriques en ont accueilli 736 (soit 3 % de l'ensemble) et les 33 PASS généralistes ont accueilli plus de 20 400 personnes, soit 88 % de la file active des PASS.

En 2023, le nombre de personnes accueillies dans les PASS est le plus élevé depuis 2017 ; c'est aussi l'année pour laquelle 41 PASS ont rempli le rapport d'activité et dont 40 ont renseigné les questions concernant la file active.

### Les PASS selon la taille de la file active

Nombre de PASS selon l'effectif de la file active en 2023 (n=40\*)



\* une PASS généraliste n'a pas informé la question

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Le nombre total de patients vus au moins une fois au cours de l'année varie fortement selon les PASS, notamment en fonction de la taille de la commune d'installation.

En 2023, la file active ne dépasse pas 100 patients dans 9 PASS de la région alors que dans 7 autres PASS, de 1 084 à 3 200 patients ont été accueillis pendant l'année.

Les 16 PASS qui ont accueilli moins de 200 patients ont une file active totale de 1 532 patients, soit 7 % de la file active des 40 PASS.

Les 10 PASS dont la file active compte de 200 à moins de 400 patients ont accueilli 2 665 patients, soit 12 % de la file des 40 PASS qui ont renseigné la question et les 7 PASS dont la file active dépasse 1 000 patients ont accueilli près de 14 650 personnes, soit 63 % des patients des 40 PASS.

Parmi les personnes accueillies, 13 270 sont de nouveaux patients, soit près de 6 patients sur 10 accueillis en 2023 (57 %). La part de nouveaux patients varie également fortement selon les PASS qui ont renseigné la question (36 des 40 PASS) : de 13 % (dans 1 PASS) à 100 % de nouveaux patients (dans 7 PASS) et elle est supérieure à 50 % dans 33 des 36 PASS qui ont répondu.

Depuis plusieurs années, la part des nouveaux patients accueillis pendant l'année varie de 54 % à 58 %, soit un peu plus de la moitié de la file active annuelle ; à l'exception des deux années atypiques de 2020 et 2021, liées à la crise sanitaire du Covid-19.

## Activité médicale

Le personnel médical (hors internes et étudiants) est déclaré dans 36 PASS et représente 10,8 ETP en 2023.

Cependant, la partie concernant l'activité médicale (file active médicale et nombre de consultations) a été renseignée par 32 PASS (78 % des PASS concernées).

Dans ces 32 PASS, la file active compte **10 913 patients** pour lesquels les personnels médicaux ont effectué **18 322 consultations** et rédigé près de 12 500 ordonnances.

Ainsi, dans ces PASS, on compte :

- une moyenne annuelle de 1,7 consultation par patient ;
- une moyenne annuelle de 341 patients par PASS ;
- une moyenne de 573 consultations par an et par PASS.

## L'Orientation de patients

En 2023, les médecins de **26 PASS** généralisés ont déclaré avoir effectué des orientations vers d'autres médecins hospitaliers : **3 357 orientations** ont été réalisées, 88 % par 25 PASS généralistes et 12 % par la PASS mobile de Toulouse.

Parmi ces orientations, 261 patients, soit 8 %, ont été orientés vers les urgences.

En 2023, si le nombre moyen de consultations médicales par patient est le même qu'en 2022, l'activité médicale mesurée par le nombre moyen de patients et celui des consultations par PASS a augmenté comparée à celle de 2022 : de 108 patients supplémentaires en moyenne par PASS et de 263 consultations supplémentaires en moyenne par PASS.

## Activité sociale

L'activité sociale est la principale activité au regard du nombre d'entretiens effectués.

Les **personnels sociaux** sont déclarés dans 34 PASS et représentent 27,3 ETP.

En 2023, 31 PASS ont renseigné l'activité sociale (file active et nombre d'entretiens). Dans ces dispositifs, la file active des assistantes sociales est de 10 459 patients et l'activité des assistantes sociales représente 20 755 entretiens.

On compte ainsi :

- une moyenne annuelle de près de 2 entretiens sociaux par patient ;
- une file active des assistantes sociales de 337 patients en moyenne par PASS ;
- une moyenne de 669 entretiens sociaux par PASS.

Comparée à celle de 2022, l'activité sociale de 2023 observe une augmentation du nombre moyen de patients par PASS (+27 en moyenne) et une augmentation du nombre moyen d'entretiens (+ 95 entretiens en moyenne par PASS). Le nombre moyen d'entretiens par patient a légèrement augmenté en passant de 1,9 à 2,0 en moyenne par patient en 2023.

## Activité infirmière

**Les personnels des services de soins** ont été déclarés dans 34 PASS en 2023 et ils représentent un total de 43,7 ETP ; ils regroupent les infirmiers, les cadres et les CSS.

En 2023, 27 PASS ont renseigné l'activité infirmière : la file active infirmière de ces PASS s'élève à 12 200 patients pour lesquels on compte 21 940 consultations infirmières.

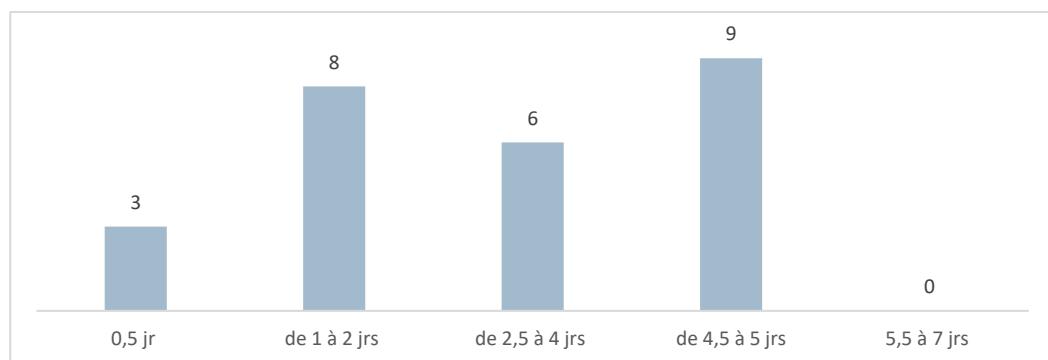
Le personnel de service de soins de ces 27 PASS représente 40,2 ETP (43,7 ETP au total).

Ainsi en 2023, pour ces 27 PASS, on compte :

- une moyenne annuelle de 1,8 consultations infirmières par patient ;
- une file active infirmière de 451 patients en moyenne par PASS ;
- une moyenne annuelle de 812 consultations infirmières par PASS.

Seulement 26 PASS ont renseigné le temps d'**activité infirmière** dans leur dispositif.

**Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité infirmière par semaine en 2023 (n=26)**



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2023 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

15

Dans ces 26 PASS, le nombre de journées d'activité infirmière varie d'une demi-journée (pour 3 PASS) à 4,5 ou 5 journées par semaine (pour 9 PASS).

La majorité de ces PASS déclarent de 4,5 à 5 jours d'activité infirmière par semaine (9 PASS) ; 8 autres PASS déclarent de 1 à 2 journées d'activité infirmière ; 6 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées d'activité par semaine et 3 autres déclarent une seule demi-journée d'activité.

En 2023, l'activité infirmière dans ces 26 PASS est plus importante concernant le nombre moyen de patients suivi par PASS (530 vs 489), mais moins importante quand il s'agit du nombre moyen de consultations d'infirmière par patient (1,8 vs 2,8 en 2022) ou du nombre moyen de consultations d'infirmières par PASS (812 vs 1 308 en 2022), qui baissent fortement.

**Remarque : on note que l'activité du trinôme minimum « médecin généraliste – assistant·e social·e – infirmier·e », nécessaire au fonctionnement d'une PASS, est difficilement repérable à travers les réponses fournies dans les rapports d'activité.**

## 7 – AUTRES ACTIONS DES PASS

Certains indicateurs du rapport d'activité des PASS concernent plus particulièrement leur visibilité, leur organisation, les activités partenariales ou encore les différentes actions de formation réalisées.

### Visibilité de la PASS

#### Organisation spécifique de repérage et d'orientation en 2023

	Effectif (n=34)	%
Avec le service d'accueil des urgences	25	74 %
Avec le bureau des entrées	19	56 %
Avec des partenaires extérieurs	23	68 %
Autre	2	6 %

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2023 - Exploitation CREA-ORS Occitanie

→ En 2023, en dehors des heures d'ouverture, 34 des 41 PASS ont mis en place des stratégies pour rendre visible le service au sein de l'hôpital pour un meilleur repérage par les personnes concernées.

Pour la majorité des dispositifs, l'organisation de la visibilité des PASS se fait avec le SAU (74 %), ainsi qu'avec des partenaires extérieurs (68 %) et pour près de six dispositifs sur dix, elle se fait avec le bureau des entrées (56 %).

Parmi ces PASS, 17 ont mentionné les trois modes d'organisation pour un meilleur repérage.

16

### Comité de pilotage

→ En 2023, 31 PASS déclarent l'existence d'un comité de pilotage (76 % des PASS) et 37 PASS déclarent avoir des réunions régulières de toute l'équipe de la PASS visant l'organisation du travail et la transmission en interne d'informations sur les patients (soit 88 % des 41 PASS).

Par ailleurs, dans 11 de ces 41 PASS, l'équipe bénéficie d'une supervision ou d'une analyse de ses pratiques.

### Conventions partenariales

→ En 2023, 31 des 41 PASS déclarent un ou des partenariats externes, soit 76 % des PASS qui ont rempli le rapport d'activité de 2023.

### Sensibilisation/Formations

→ 30 des 41 PASS qui ont renseigné la question, soit 49 %, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de l'établissement de rattachement en 2023.

→ 18 des 41 PASS qui ont renseigné la question, soit 37 %, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de santé d'autres établissements en 2023.

## 8 – SYNTHÈSE

En 2023, 41 des 43 PASS que compte la région ont rempli le rapport d'activité.

Comme en 2022, l'ensemble des questions du rapport n'ayant pas toujours été rempli, les données présentées sont des minima en ce qui concerne les ressources humaines et les ETP des différents professionnels, le volume de leurs activités comme celui des personnes accueillies pendant l'année.

Les chiffres clés à retenir pour l'activité 2023 de ces PASS :

- Un minimum de **93,5 ETP** (41 PASSS) ;
- Un minimum de **23 200 personnes accueillies** (40 PASS) ;
- Une file active médicale d'au moins **10 900 patients** avec au moins **18 300 consultations** effectuées par les personnels médicaux (32 PASS) ;
- Une file active des assistants sociaux d'au moins **10 460 patients** avec au moins **20 750 entretiens sociaux** effectués par les assistants sociaux (31 PASS) ;
- Une file active d'infirmiers d'au moins **12 200 patients** avec au moins **21 940 consultations** infirmières réalisées (27 PASS).

Concernant la file active des PASS en 2023, elle est renseignée par 40 PASS. Parmi ces 40 PASS, 36 ont renseigné le nombre de personnes accueillies en 2023 et en 2022 : en comparant la file active de ces 36 PASS, on observe un nombre de personnes accueillies relativement stable, 20 510 en 2023 et 20 160 patients en 2022, soit 350 patients supplémentaires ou une augmentation moyenne de 10 patients par PASS.

17

Pour le nombre d'ETP, et en prenant également les PASS qui les ont renseignés en 2023 et en 2022 (33 PASS), on note une augmentation du nombre d'ETP qui est passé 74,5 ETP en 2022 à 84,4 en 2023, soit près de 10 ETP supplémentaires globalement en un an pour ces PASS. Mais cette évolution varie fortement selon les PASS avec une augmentation pour la majorité d'entre elles (19 PASS) et une baisse du nombre d'ETP pour les 14 autres PASS.

Les caractéristiques des publics accueillis dans les PASS sont relativement constantes dans le temps : ce sont des publics en grande fragilité sociale, financière, sans couverture sociale, plus souvent des personnes en situation de migration, sans ressources et sans logement fixe.

Toutefois, en 2023, si la part des mineurs est proche de celle observée en 2022, celle des mineurs non accompagnés a augmenté de 3 points en 2023 (31 % contre 28 % en 2022).

Si la part des femmes dans la file active des PASS variait, depuis 2017, de 41 % à 46 % (exception faite de l'année 2021), en 2023 elle est inférieure à 40 % (39,6 %).

Si la part des personnes de nationalité étrangère est en augmentation entre 2018 et 2022, elle est en baisse en 2023 (70 % vs 78 % en 2022) et celle des personnes de nationalité française qui diminue entre 2018 et 2022, augmente légèrement en 2023 (14 % vs 11 % en 2022).